



N° _____/MSPC/CAB/DGPN/2023

Conakry, le 27 décembre 2023

COMMUNIQUE

En dépit de l'interdiction à compter du 22 décembre 2023 jusqu'à nouvel ordre, faite aux pompistes de servir l'essence et le gasoil dans les bidons, nous assistons dans quelques stations du grand-Conakry et de l'intérieur du pays, la violation systématique de ces mesures par certains citoyens.

C'est pourquoi, j'invite les Directeurs Régionaux de Police, les Commissaires Centraux, les Commandants des CMIS à prendre toutes les dispositions pour appréhender, interpellier et conduire à l'unité de Police ou de Gendarmerie la plus proche pour des besoins d'enquêtes, toute personne trouvée porteuse de bidons contenant du carburant.

Le Directeur Général de la Police Nationale attache du prix à l'exécution correcte des présentes instructions.

CC :

- Mr le Ministre d'Etat, MSPC
- Mr le Haut CGN, DJM
- Mr le DG/SGP



Abdoulaye SAMPIL

Contrôleur Général de Police,
Grand Officier de l'Ordre National du Mérite

